

« Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

A nouveau l'Europe se retrouve confrontée à la crise et à ses responsabilités. Après la Grèce, l'Irlande a sollicité l'aide européenne pour faire face au financement de sa dette.

Sans dramatiser la situation, chacun sent bien que les décisions qui seront prises au prochain Conseil européen pèseront lourd sur l'avenir.

Ce qui se jouera à ce conseil, c'est la capacité de l'Europe à opposer une réponse forte et durable aux marchés financiers. L'Europe saura t-elle desserrer la contrainte qui s'exerce sur plusieurs pays européens et qui menace la stabilité de l'euro ?

Ce qui se jouera, c'est aussi la crédibilité de l'Europe aux yeux des citoyens qui la composent. La crise de l'euro est une crise de l'Europe car elle met fondamentalement en cause la confiance que les Européens ont dans l'Europe, ses institutions et sa monnaie. Si l'Europe ne parvient pas à surmonter cette crise, alors les citoyens européens se détourneront encore un peu plus d'elle. Les conséquences ne seront pas seulement économiques. Elle seront politiques avec la montée des replis nationaux et à terme, aussi, la dislocation de l'idéal européen.

Le Conseil examinera la mise en place d'un mécanisme de crise pour juguler la crise des dettes souveraines qui menacent certains pays européens. Il s'agit de pérenniser et d'améliorer le dispositif provisoire, prévu jusqu'en 2013, qui a été mis en place pour aider la Grèce et maintenant, l'Irlande.

A quelques jours de ce conseil, plusieurs interrogations restent posées, qui font douter de la capacité de l'Europe à sortir renforcée de cette discussion.

Je voudrais en évoquer trois :

-la première concerne le montant du fond de stabilisation qui sera pérennisé après 2013.

Il serait inchangé, mais certains considèrent et cela a été l'objet de la discussion inaboutie d'hier avec le directeur général du FMI, qu'il faudrait sensiblement l'augmenter.

D'autres estiment que le montant actuel sera suffisant et redoutent qu'en le relevant, on accroisse la tension sur les marchés.

On peut comprendre ce raisonnement. Mais s'il s'agit d'élaborer une réponse durable à la crise, il est préférable de prévoir d'emblée un montant de crédits qui permette de faire face à toutes les situations et qui mette fin à l'incertitude sur la volonté de l'Europe d'intervenir pour aider un Etat en difficulté.

Quelle est la position du gouvernement français sur ce point ?

-ma deuxième interrogation porte sur la participation du secteur privé au mécanisme de crise.

Après bien des atermoiements, il est acquis que le secteur privé, c'est à dire le système financier, sera mis à contribution dans l'hypothèse d'une restructuration de la dette d'un pays qui ferait défaut. C'est un point qui a beaucoup fait débat, notamment entre la France et l'Allemagne.

L'Allemagne souhaitait que les investisseurs privés, détenteurs de dettes publiques soient sanctionnés automatiquement en cas de défaillance. L'aide de l'Europe à un pays en difficulté aurait été conditionnée à la restructuration de sa dette.

La France a eu, semble t-il, une position plus souple, considérant que cette question pouvait alimenter la tension sur les marchés, ce qui a d'ailleurs été le cas et a accéléré la crise de l'Irlande. Dans la situation actuelle, il convient d'être extrêmement prudent sur des annonces qui peuvent précipiter la crise. Et il faut en tout état de cause garantir la solvabilité des Etats face à des attaques spéculatives injustifiées. Sur ce plan, le dispositif qui ne prévoit la restructuration de la dette qu'en dernier recourt va plutôt dans le bon sens.

Ce n'est pas d'une crise de solvabilité dont souffrent les Etats européens mais d'une crise de liquidité.

Mais Il faudra aussi être clair sur la responsabilité du secteur financier. Il n'est pas concevable que l'argent public puisse continuer à renflouer les banques sans aucune contrepartie. Ce sont plus de 4000 milliards d'euros (4589) qui ont été apportés aux banques en garanties ou en prêts par les états comme le rappelait hier Jacques Delors. C'est considérable.

Il y a, vis à vis d'un système financier qui a perdu tout repère, un rapport de force à établir. Il y a un principe de responsabilité à restaurer selon lequel les banques doivent participer à l'apurement des situations financières des pays sur-rendettés. Les banques ont fait d'énormes profits et tant mieux pour elles. Elles doivent aussi prendre leur part dans la résorption de la crise.

Sur ce point, nous attendons les propositions du Gouvernement.

A quelle hauteur les investisseurs privés participeront-ils au règlement de la dette des Etats qui feraient défaut dans le cadre des clauses d'action collective ? Quel sera le montant de la décote qui leur sera appliquée ?

Ces questions devraient légitimement trouver réponses lors du prochain Conseil.

De même, la France devrait soutenir, dans le cadre de la discussion du G20 qu'elle présidera, la proposition du FMI de créer une taxe sur les banques ou un bonus/malus pour financer un fond assurantiel destiné à venir en aide aux banques en difficulté. Si on veut éviter ce qui s'est passé en Irlande, et qui peut se reproduire demain ailleurs, il faut que les banques trouvent en elles-mêmes les moyens d'assurer leur pérennité.

-La troisième interrogation concerne la politique monétaire de la BCE.

Je sais bien qu'elle ne dépend pas des instances européennes puisque la banque européenne est indépendante. Mais cela n'interdit pas de juger son action.

Il faut poursuivre et même amplifier l'assouplissement des règles d'intervention de la Banque centrale européenne. Ce qui menace l'Europe, ce n'est pas l'inflation mais au contraire la déflation. Dans l'hypothèse où la crise des dettes souveraines des pays européens se précipiterait (hypothèse qu'il ne faut pas exclure) la BCE devra prendre ses responsabilités. C'est à dire s'apprêter à intervenir massivement. Elle a semble t-il une majorité pour cela. La banque centrale a d'ailleurs commencé à agir en ce sens positivement en n'hésitant pas à remettre en cause les principes d'intervention qui étaient les siens sans céder pour autant à la pression des marchés.

On ne peut être qu' inquiet à la perspective du remplacement de l'actuel directeur de la BCE dont le mandat se termine en 2011. La France devra être très vigilante sur la nomination de son successeur. En tout les cas, nous le serons et cette nomination devra se faire sur une orientation clairement définie.

On le voit, il y a encore beaucoup d'incertitudes sur l'efficacité du mécanisme de crise qui sera examiné au prochain Conseil. D'autant que d'autres propositions existaient et ont été malheureusement écartées.

Je pense à la proposition de messieurs Junker et Trémonti qui ont suggéré de mettre en place un mécanisme de mutualisation d'une partie des dettes souveraines et de recourir à des eurobonds. Cette proposition reprend les réflexions sur la distinction entre dette bleue et dette rouge destinées à alléger le fardeau de la dette pour certains Etats et de leur permettre de repartir. Cette proposition a été écartée sous prétexte qu'elle ne favoriserait pas la responsabilité et la vertu budgétaire et financière des Etats.

Pourtant, elle offrait une solution judicieuse aux problèmes d'accès au financement des Etats en difficulté. Il faut continuer à approfondir cette piste de réflexion avec l'objectif d'offrir à chaque Etat de la zone euro un accès au crédit à des conditions satisfaisantes. On pourrait aussi imaginer, sur le modèle du serpent monétaire, que les taux d'intérêt auxquels empruntent les Etats soient contenus dans une bande de fluctuation limitée.

On ne peut d'ailleurs que regretter les conditions exorbitantes dans lesquelles les Etats de l'Union sont venus en aide à la Grèce et à l'Irlande avec des prêts à 5 voire 6%, ce qui est trop élevé.

Cette proposition avait également le mérite d'esquisser une solution au problème de croissance que vont connaître la plupart des états européens. Comment un Etat sur-endetté pourra-t-il retrouver une perspective de croissance durable dans un contexte d'euro fort, sans marge de relance budgétaire et avec une concurrence européenne et internationale agressive ? Ce n'est plus une course à handicap que vont courir ces pays, c'est une course perdue d'avance. Chacun sait que le point aveugle de l'approche budgétaire et financière des responsables européens aujourd'hui, c'est la question de la croissance et de la reprise en Europe.

Il faut impérativement ouvrir des perspectives dans ce domaine.

-D'abord en ayant une vision réaliste du rythme auquel l'ajustement budgétaire doit se faire. La rapidité, l'ampleur des efforts qui sont demandés à certains pays ne sont pas soutenables économiquement, ni socialement.

-Ensuite, en impulsant une véritable coordination des politiques économiques au niveau européen. L'insuffisance de cette coordination est un constat récurrent depuis la création de l'euro. Certains pays ont des excédents alors que d'autres accumulent des déficits publics ou privés. Et la crise, loin de rapprocher les économies européennes, contribue à les éloigner encore un peu plus.

Aux efforts demandés aux uns doit correspondre la relance chez les autres. L'Europe n'est pas condamnée à la juxtaposition de plans de rigueur. Elle a des marges de manoeuvre. Il faut de ce point de vue approfondir la discussion avec l'Allemagne en lui faisant valoir qu'elle a intérêt à la reprise en Europe et pas seulement chez elle. L'Allemagne se trompe en pensant qu'elle peut s'affranchir du marché européen, dont elle aura encore longtemps besoin, pour privilégier les marchés émergents.

Au passage, nous regrettons vivement que le gouvernement français qui s'y était engagé ici même, n'ait pas obtenu une harmonisation fiscale dans le cadre de l'aide à l'Irlande.

-Enfin, il faut donner à l'Europe les moyens d'investir et de soutenir les dépenses d'avenir. La question du budget européen est, semble-t-il, en voie de règlement mais d'une manière qui n'est pas satisfaisante puisque celui-ci n'augmentera que très faiblement.

Nous suggérons avec le Parti socialiste européen qu'une taxe européenne sur les transactions financières soit créée pour alimenter un fond du même budget européen pour mener une politique d'investissement et de grands équipements au niveau européen. C'est 200 milliards d'euros qui pourraient être mobilisés à cette fin.

Chacun sent bien que l'Europe est à la croisée des chemins.

C'est par une plus grande intégration que l'Europe pourra faire face aux défis auxquels elle est confrontée. C'est notre conviction. Loin du replis national, c'est par plus d'Europe que l'on répondra aux aspirations des européens. Mais pour cela, il faut tracer une perspective, il faut porter une ambition et refuser de s'enfermer, comme aujourd'hui, dans un accompagnement à la petite semaine de la crise.

Il manque à l'Europe une voix forte, comme le faisait justement remarquer hier Helmut Schmidt, une voix à laquelle les européens pourraient adhérer dans ces circonstances si difficiles.

La France pourrait être cette voix ; La France devrait être cette voix. »